

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 29/07/2025

VOI.25.00.A02111

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DE DOLE, RUE DE L'ORATOIRE, RUE DES CARRIERS et RUE DE
TERRE-ROUGE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu l'arrêté n°VOI.25.00.A01872 en date du 01/07/2025
Vu la demande de l'entreprise SOGEA
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, RUE DE DOLE dans sa partie compris entre la BRETELLE DE LA FOIRE et 50 mètres après la RUE DE L'ORATOIRE.

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.25.00.A01872 du 01/07/2025, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 01/08/2025.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 JUIL. 2025

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée

